

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.  
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.  
 La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

**RÉDACTION & ADMINISTRATION**  
 47, RUE NEUVE, 47  
 Directeur-Gérant : **ALFRED REBOUX**  
 Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINES, 42

**ABONNEMENTS ET ANNONCES :**  
 RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.  
 Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34  
 Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 6 MAI 1886

### L'IMPÔT SUR LES RELIQUES

En soumettant à l'impôt sur les Sociétés par actions les communautés et associations religieuses, la loi de 1885 a en réalité frappé le patrimoine des pauvres, c'est-à-dire de ceux-là même qui, par leur misère, sont exemptés de toute espèce d'impôt direct. Cette loi, contraire à l'équité, n'est pas moins contraire aux principes juridiques, puisque la condition essentielle de toute Société est d'être formée en vue de procurer des bénéfices à ses membres et qu'il n'est pas une seule association religieuse qui ait cet objet pour but.

Si odieuse que soit cette loi, la manière dont l'administration s'apprête à l'exécuter l'est peut-être plus encore. Le fisc, en effet, vient d'élever à cet égard une prétention qui dépasse en violence... et aussi en ridicule, tout ce qu'on aurait pu imaginer.

La chose est tellement énorme, qu'on pourrait croire d'abord qu'elle est tout une réalité qu'une tûble inventée par quelque ennemi de la République pour la déconsidérer. Malheureusement il est impossible d'admettre cette interprétation en présence des récents très concordants que font les feuilles de gauche en particulier le *Peuple* Parisien.

Voici les faits :

La loi de 1885 ayant décrété que le revenu imposable—disons le prétendu revenu des communautés religieuses, serait déterminé à raison de 5 0/0 de la valeur brute de leurs biens meubles et immeubles le fisc a du naturellement procéder à une évaluation de la propriété mobilière de ces communautés.

Or, le fisc n'étant pas autorisé à cette évaluation de la manière suivante :

Non seulement il entend apprécier, fixer la valeur vénale des objets mobiliers qui garnissent les bâtiments occupés par les communautés religieuses, mais encore la valeur vénale des reliques que celles-ci peuvent posséder.

Cette prétention, aussi absurde et aussi ridicule qu'elle est brutale et impie, s'est affirmée à l'égard des Lazaristes de la rue de Sévres à Paris et de la chasse de Saint-Vincent-de-Paul, leur illustre fondateur, que possèdent ces religieux.

Remarque qu'il ne s'agit pas seulement d'évaluer l'or de la chasse et des pierres précieuses dont l'oratoire est garni, mais de reconnaître la reconnaissance populaire, mais d'évaluer en sous et en francs les reliques elles-mêmes.

Sans doute ce serait déjà interpréter bien faiblement la lettre de la loi de 1885 que de procéder à une estimation de la chasse, puisque cet or et ces pierres ne procurent aucun revenu aux Frères Lazaristes et qu'ils ne sont qu'un témoignage de leur vénération pour la mémoire de celui qui forma leur pieuse mission, et qui les mena, il y a deux siècles, au grand combat contre la misère.

Mais enfin on pouvait s'attendre à une pareille interprétation de la loi de la part d'une administration plus jalouse de faire montre de son zèle antireligieux que de son respect pour les amis des pauvres, des malades et des affligés.

Mais ce qu'on ne pouvait prévoir certainement, c'est cette prétention étrange, inouïe, de donner une valeur vénale à cette cendre humaine, de soupeser dans une balance fiscale ce qui reste aujourd'hui de ce M. Vincent qui, la nuit, par le vent et la neige, s'en allait recueillir les enfants abandonnés. Voilà ce que les gens du fisc vont évaluer, à grand renfort d'experts.

C'est le fameux *quot libras in duce summo* retourné.

Juvénal ne trouvait dans les centres d'un grand capitaine, d'un Annibal, qu'un témoignage de l'humanité des choses humaines. Le fisc, plus habile, va trouver dans les cendres d'un saint Vincent de Paul de l'argent et de l'or pour sa caisse. Il va battre monnaie avec la piété des catholiques et la reconnaissance des malheureux.

Et le journal qui raconte cette campagne fiscale trouve cela charmant. Il est ravi, il jubile.

Sa joie ne connaît pas de bornes s'il

voyait la chasse de saint Vincent de Paul mise aux enchères pour donner satisfaction aux exigences du fisc. Victor Hugo, dans une profession de foi célèbre, ne voulait pas qu'on mit la colonne Vendôme en gros sous. Les reliques du saint protecteur des enfants abandonnés ne sont-elles donc pas aussi respectables!

### NOUVELLES DU JOUR

**Les Conscils généraux**  
 Paris, 5 avril. — Plusieurs conseils généraux ont déjà eu leur session. Le Conseil des Alpes-Maritimes et de la Haute-Garonne ont voté 500 fr pour l'Institut Pasteur. Le Conseil des Bouches-du-Rhône 200 fr. Le Conseil général du Morbihan a émis des vœux pour le rétablissement de 62 vicarats supprimés par le ministre des cultes et pour la nomination d'instituteurs par les recteurs pour l'enseignement religieux facultatif.

**MM. E. Roche et Gaulier**  
 Paris, 5 mai. — Les comités socialistes de Paris ont offert, ce soir, un punch à M. E. Roche, qui a dit qu'il ira dans quelques jours rejoindre Ducqueroy en prison.

Gaulier essa sa collaboration au *Rappel*, où il sera remplacé par Meunier, du *Cri du Peuple*.

**Lettre de M. Ernest Roche à ses électeurs**  
 Paris, 5 mai. — Nous avons, aujourd'hui, la lettre de remerciement de M. Roche aux électeurs parisiens, et ce n'est, d'un bout à l'autre, qu'un chant de triomphe : « Vous êtes cent mille, s'écrie le candidat de M. Roche, c'est-à-dire une armée qu'on n'entamera pas, dont les rangs grossiront dans la lutte, dont la mission est sacrée et dont le drapeau porte dans ses plis l'émancipation du travail et l'affranchissement de la République sociale. » Et il termine en criant à son tour : « En avant ! et en exprimant sa confiance dans « l'avenir qui nous est réservé ».

**Deux morts**  
 Paris, 5 mai. — On annonce la mort de M. Baudouin, procureur général à la Cour de cassation et de M. Komore, sénateur républicain de Meurthe-et-Moselle.

**Une révolte à la Grande-Roquette**  
 Paris, 5 mai. — Deux tentatives de révolte ont eu lieu aujourd'hui à la prison de la Grande-Roquette. Les prisonniers ont attaqué les gardiens dont deux sont grièvement blessés. Le préfet de police s'est rendu à la Roquette avec de nombreuses escouades d'agents.

**A Decazeville**  
 Paris, 5 mai. — MM. Michelin et Planteau, députés, ont eu une entrevue ce matin avec le président du conseil au sujet de la grève de Decazeville.

Les négociations portent toujours sur la question de la rentrée des ouvriers.

MM. Michelin et Planteau verront demain, pour le même motif, M. Baillet, ministre des travaux publics, qui revient à Paris ce soir.

**Les incendies de Mandalay**  
 Londres, 5 mai, 11 heures. — Une dépêche de Mandalay annonce qu'un terrible incendie a éclaté dans cette ville, hier, détruisant environ quatre mille maisons, y compris tout le quartier où se trouvent les bazars siamois.

Le feu s'est propagé avec une rapidité effroyable rendant impossibles les efforts pour arrêter le sinistre.

Le feu avait été mis par les indigènes, et les forces militaires anglaises étaient impuissantes à le contenir.

Les autorités anglaises reconnaissant que l'arrivée de nouveaux renforts est devenue urgente.

**Les désordres de Chicago**  
 Chicago, 5 mai. — Au moment où la police donnait l'ordre à un meeting de se disperser et de terminer les bagarres, un orateur a crié : « Aux armes ! Trois bombes alors ont été jetées au milieu des agents et ont été blessés. En même temps plusieurs individus ont tiré avec des revolvers sur la police. Celle-ci a riposté par une fusillade qui dura quelques minutes.

La foule s'est enfuie dans toutes les directions laissant les agents de police maîtres de la place.

La police a eu trois agents de tués et il y a eu 39 blessés dont 1 mortellement. Un anarchiste a été tué; un autre est moribond. On compte 25 blessés; beaucoup d'autres ont été recueillis par des amis.

**Conflit entre les députés de Loir-et-Cher et le préfet; conflit à la Nouvelle-Calédonie entre le gouverneur, M. Le Boucher et le directeur de l'intérieur de cette colonie, M. Lacaze; brouille latente entre les cabinets de Saint-Petersbourg et de Paris, à propos de la mise en liberté du prince Kropotkine; crise ministérielle en perspective par suite du déplacement projeté par M. de la Porte, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, dont le poste est convoité par les divers groupes gouvernementaux, voilà, entre autres, quelques-uns des embarras dont cherche à se tirer le gouvernement de la République et dont on n'entrevoit pas la solution.**

**Un conflit en engendre un autre, et à l'extérieur comme à l'intérieur, partout où peuvent se porter les regards des observateurs les moins pessimistes et les moins portés à la critique systématique, partout où ne voit que difficultés, litigieux-esprit, absence de direction d'une part, manque de concours d'autre part. Le ministère est isolé en Grèce où ses efforts pour amener une transaction se tournent contre lui par suite des fautes commises en d'autres circonstances. Il n'est pas moins suspect en France aux populations et il a à lutter contre sa propre majorité, aussitôt qu'il essaie d'avoir une volonté propre et de la faire prévaloir contre ceux qui le tien-**

nent en tutelle, en charte privée, j'allais dire en prison.

Et le ministère, quelle attitude a-t-il? Il est calme et insouciant.

Tous ceux qui connaissent Paris ont été frappés d'un petit fait, à savoir de la discipline avec laquelle a été conduite la campagne en faveur de M. Roche. Du compte présenté hier soir au comité socialiste, il résulte que les dépenses totales se sont élevées à 5,314 fr. 10, et qu'il reste en caisse environ 140 francs, tous frais payés. Les frais d'impression pour affiches, bandes et bulletins entrent dans ce chiffre pour 2,710 fr.; il reste, par conséquent, pour dépenses d'affichage, distribution de bulletins et frais divers, environ 2,600 francs, ce qui n'a pu se faire que grâce à l'union et à l'engagement des groupes socialistes. Il faut que l'ouvrier parisien, qui n'aime pas travailler gratis, commence à se passionner vivement en faveur de la cause socialiste et à croire à son succès, pour qu'il paie ainsi de sa personne et un dimanche encore!

### UN INCIDENT EXAGÉRÉ

Hier, un de nos correspondants particuliers de Paris nous adresse cette dépêche :

Paris, 5 mai. — C'est après-midi, le comte et la comtesse de Paris procèdent, au voiture, la rue Vivienne, lorsque à la hauteur du n° 18, un groupe d'environ 200 voyous, se mit à hurler et à menacer les augustes promeneurs.

La voiture entra dans la cour d'une maison voisine et se rassit, quelques instants après. Les voyous, pendant que les ministres, pour le groupe, qui, cette fois, adressa ses invectives au cochier.

Une demi-heure après, le comte et la comtesse de Paris sortirent à pied, se dirigeant vers leur palais. Les voyous firent entendre de nouvelles injures et des menaces.

Le prince et la princesse durent chercher un abri contre cette vile populace dans un magasin de la galerie Montpensier qu'ils quittèrent peu après sans nouvel incident.

Comme bien on le pense, la police n'est pas intervenue. L'indignation est grande.

Aujourd'hui, le *Matin* réduit l'incident à ces proportions :

« Le bruit a couru hier soir que dans la journée le comte et la comtesse de Paris avaient été l'objet d'une manifestation hostile, d'abord rue Vivienne, puis au Palais-Royal.

« Les renseignements que nous nous sommes procurés nous permettent de rétablir dans leur vérité les faits tels qu'ils se sont produits.

« Vers trois heures de l'après-midi, une voiture s'arrêtait devant le magasin de tapissier d'Aubusson, au n° 18 de la rue Vivienne; un monsieur et une dame en descendant et pénétraient dans la boutique.

« C'est le comte de Paris, dit tout haut un passant.

« Il n'en fallut pas plus pour que quelques seconds une vingtaine de badauds s'assemblassent devant le magasin, regardant curieusement à travers les vitres, et entourant ainsi la voiture.

« M. le comte de Paris était quelque peu ennuyé de l'attention dont il était l'objet.

« Le propriétaire du magasin l'ayant remarqué lui dit :

« Si vous le voulez, mon seigneur, je vais faire entrer la voiture dans la cour.

« C'est cela, répondit le comte, et dans quelques minutes on la fera ressortir en ayant soin de baisser les stores. Faites dire au cochier qu'il devra alors m'attendre sur la place du Palais-Royal.

« Ce qui fut fait presque aussitôt. La voiture ayant quitté l'immeuble de la rue Vivienne, la plupart des badauds qui s'étaient rassemblés, mais il en resta deux ou trois cependant, des curieux patients, penchés que le comte et la comtesse de Paris étaient toujours dans le magasin.

« Vers quatre heures ils sortirent à pied et se dirigèrent vers le Palais-Royal.

« Les autres personnes qui avaient attendu jusqu'à ce moment le comte et la comtesse de Paris, faisant route de la rue Vivienne, se dirigèrent vers la place du Palais-Royal.

« Les autres personnes qui avaient attendu jusqu'à ce moment le comte et la comtesse de Paris, faisant route de la rue Vivienne, se dirigèrent vers la place du Palais-Royal.

« Les autres personnes qui avaient attendu jusqu'à ce moment le comte et la comtesse de Paris, faisant route de la rue Vivienne, se dirigèrent vers la place du Palais-Royal.

**Inévitables Consequences**  
 Les lapins inoculés n'ont pas de défenseurs qu'en France, ils en ont aussi en Angleterre. Il ne faut pas oublier, dans la circonstance, que c'est d'Angleterre que nous viennent les gentils soldats de l'armée du Salut, ainsi tendus, candides et pacifiques, qui considèrent comme inévitable l'œuvre entière de la création et ne voudraient pas pour tout au monde que l'on fit le moindre mal à un serpent à sonnettes. Cela revient à peu près à dire que l'homme n'a pas le droit de se défendre personnellement, ni même de défendre son bien.

Dans ce dernier cas, pourquoi n'interviendrait-on pas dans la destruction du phylloxera car, en somme, le phylloxera étant créé à bien le droit de vivre et c'est un abus de force que de chercher à le détruire. Il ne me semble pas bien facile de sortir de là.

En Angleterre, cependant, c'est une correspondance du *Temps* qui nous l'apprend, ou en tout à M. Pasteur pour les lapins qui le sacrifie. Je ne crois guère à la sincérité de pareilles indignations; elles répondent, tout au plus, à un besoin bizarre de se singulariser ou à un parti pris de dénigrement, ou même encore à un sentiment de basse jalousie. En France, ce n'est pas tout à fait cela. M. Pasteur est en butte à une foule d'avanies, pourquoi? Parce qu'il n'a pas le diplôme de docteur en médecine. Vous entendez, le diplôme de docteur en médecine, c'est tout, et si vous n'en êtes pas muni, vous n'avez pas le droit d'inventer quoi que ce soit, et surtout le droit d'appliquer cette invention. On a vu des officiers généraux, et même très remarquables, sortir des rangs et mourir d'assez beaux états de service. Eh bien! cela ne devrait pas être; il faut sortir de l'école pour mériter la renommée.

Les détracteurs de M. Pasteur, en France, ne vont pas tout à fait aussi loin que les détracteurs d'Angleterre. Ce n'est peut-être pas la bonne volonté qui manque; mais enfin, il y a toujours certaine mesure à garder. Ainsi, les adversaires ne diront pas que, depuis le commencement des expériences, le nombre des chiens enrégimés a augmenté dans des proportions considérables; et de sorte que M. Pasteur, au lieu de guérir la rage, ne fait que la protéger. Non, l'on n'osait pas dire cela, mais l'on dit autre chose, et les docteurs diplomés parlent en guerre contre le système général de la vaccination. Il est bien possible que ces messieurs n'aient pas tout à fait tort et que dans la vaccination préventive de la variole, notamment, de graves accidents puissent se produire. Mais, ce serait précisément aux médecins de les prévenir, de savoir sur quel sujet le vaccin a été pris, et de ne point vacciner à la légère.

Tout cela, ce sont de petites querelles d'école faites pour remettre en mémoire les discussions de Raspail et d'Orfila. Nous autres qui n'avons à prendre parti dans l'affaire que pour les bénéfices qu'elle rapporte à l'humanité, nous n'avons ni la grossière animosité anglaise, ni les ridicules passions professionnelles. Nous nous disons simplement ceci : « A l'heure actuelle, après de huit cents personnes, mordus par des chiens enrégimés, ont passé par le laboratoire de M. Pasteur. Or, à l'exception d'une seule, présentée trop tard, pas une n'a succombé, et l'on vaudra bien admettre que sur ces huit cents, un certain nombre était réellement atteints. Est-ce que cet argument est sans valeur? Dans la séance du 12 avril dernier, à l'Académie des sciences, M. Pasteur fournissait lui-même ses renseignements, en affirmant que la période d'incubation normale pouvait être considérée comme expirée. »

Mais alors, elle l'est encore bien plus aujourd'hui, mais ça ne fait rien, les Thomas ne veulent voir ni les flancs, ni les pieds, ni les mains. Ils ont leur idée, et cela leur suffit. Et puis M. Pasteur n'est pas docteur médecin. L'illustre savant n'a pas son diplôme; alors, de quoi se mêle-t-il? De guérir? Il n'en a pas le droit hors de la faculté. C'est un usurpateur, et dont la déchéance doit être prononcée dans les plus brefs délais. Ce que cet homme a provoqué de colères est incalculable. J'aime à croire qu'il s'en rit, et qu'il n'en dort pas plus mal. Mais, comme on lui fait bien voir que son succès est un succès de rien, et que les hommes de science, c'est-à-dire les diplomés, le tiennent pour nul et non avenue!

Le spectacle n'est pas fort gai, mais il est intéressant. Chez nous, on ne va pas encore jusqu'à dire, comme en Angleterre, que M. Pasteur amasse des millions, et que son invention est une spéculation honteuse; on commence à affirmer seulement qu'il agit, sur l'opinion publique, par surprise, et qu'il a reculé seulement les suffrages, en même temps que l'enthousiasme du public incomprend. L'incapacité? Le grand mot est lâché. Et voyez un peu quelle est sa portée et quelle signification réelle il peut avoir, lorsque, parmi ces incompréhensibles, vous trouvez les Vulpian, les Berthelot, les Dujardin-Beaumez, etc., tous petits gens, n'est-ce pas? et qui ne vont pas à la chaux des illustres détracteurs.

Bref? Si M. Pasteur avait échoué dans ses expériences, ou ne lui tiendrait pas rancune, bien au contraire. On dirait : l'illustre savant dont la France s'honore à juste titre, a commis une erreur; il prendra sa revanche sur d'autres champs de bataille. Et comme on l'enguirlanderait! Au lieu de cela, il réussit; ses affirmations se trouvent amplement justifiées, et la rage paraît définitivement vaincue. Alors c'est une indignité, et l'homme est digne de toutes les peines! L'admiration qui ne lui est pas marchandée, n'est plus qu'un engouement inqualifiable; et voilà où l'on en arrive lorsque l'on n'est pas de taille à supporter les succès... des autres.

### LES DUELS

Paris, 5 mai. — On annonce, ce soir, que M. Henri Rochefort a envoyé ses témoins à M. Portalis, à la suite d'un article paru dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle* de ce matin et où le rédacteur en chef de

*l'Intransigeant* est vivement attaqué et traité de « clovis vieillu », d'homme qui aime toujours autant la réclame, mais moins le danger, et qui file avec prudence, comme il a fait après la commune. M. Portalis nous apprend qu'il a jadis, dans un de ses journaux, publié des articles dus à la plume de M. Rochefort lui-même, ce qui équivaut à taxer ce dernier d'ingratitude noire. Les témoins de M. Rochefort sont deux ses collaborateurs, MM. Vaughan et Ayrard-Degeorge.

MM. Richard de la Nation et Massard du *Cri du Peuple*, ont dû se battre cette après-midi à l'épée aux environs de Paris. Mais on n'a pas de nouvelles de cette rencontre, amenée aussi par les incidents de la politique électorale.

L'affaire Drumont-Meyer est entrée dans la période d'instruction. Le rôle du commissaire enquêteur, M. Clément, est terminé. M. Benoist, juge d'instruction, entendra désormais les témoins qui seront obligés de prêter serment et, par conséquent, ne devront plus faire de réserves dans leurs dépositions. La France dit qu'il y a tout lieu de croire que c'est à la suite de la disposition de M. Drumont que cette décision a été prise. Doac, sans préjuger le résultat de l'instruction, on peut conclure au renvoi de M. Meyer en cour d'assises.

Paris, 5 mai. — Une rencontre a eu lieu aujourd'hui au Vésinet entre M. Richard, rédacteur à la Nation et M. Massard, rédacteur au *Cri du Peuple*. M. Richard a été blessé très légèrement à la paume de la main droite.

### Une fête au Combodge

Un correspondant du *Figaro* qui signe Thoma, vient de lui adresser un récit très pittoresque de la réception de M. Paul Bert à Pnom Penh chez le colonel Badens, notre attaché militaire, et des fêtes données par le roi Norodom I<sup>er</sup> au nouveau président.

Le lundi 22 mars, M. Paul Bert et son petit état-major civil, précédés de M. le général Bégin, gouverneur militaire de Cochinchine, se rendaient à la gare de Saigon dans les cinq voitures du gouvernement. Pour se rendre à Mytho, ils prenaient « un bon petit train peu pressé qui traverse cinquante ponts, sans autre précaution qu'un coup de sifflet on un son de trompe, et n'a jamais bousculé ni une voiture ni un passant. » Puis ils remontaient jusqu'à Pnom-Penh le mékong sur les canonières l'*Atouelle* et la *France*. Pendant une nuit de lune et une journée torride, où le thermomètre est monté jusqu'à trente-sept degrés à l'ombre, on a eu le temps de faire connaissance avec les rives plates et pourtant charmantes, avec les palétuviers penchant et trempant leur feuillage dans le fleuve, les palmiers d'eau, qui pullulent et suffiraient à couvrir les loits du monde entier se remplissant de paillettes, les cocotiers, les bananiers, les manguiers à l'ombre épaisse qui, par la forme de leur masse, rappellent les marronniers d'occident, les arceuthiers au tronc mince, qui fournissent une salade exquise, pour compenser la contribution de la noix d'arec à l'horrible chique du bétel. Le lendemain soir, à cinq heures, l'expédition faisait son entrée dans la capitale du Combodge, où l'attendant le colonel Badens.

M. Paul Bert et sa suite ont eu chez notre attaché militaire la réception la plus couleur locale qu'il soit possible de rêver. Les danses et les chants de Siann faisaient les frais de la soirée :

« Les danseuses sont ainsi vêtues : un maillot collant leur monte à la ceinture et se garde d'empêcher sur une large bande de peau brune au-dessus laquelle s'ajuste et se moule étroitement une veste d'or et de soie ornée de broderies sur elles, littéralement : par dessus, une riche étoffe en forme de chasuble retombe des épaules sur le dos, et passe en écharpe sur la poitrine pour s'allier sous l'un des bras. La tête est coiffée d'un casque en cuir dur, semblable à un chapelet chinois et duquel se détachent des oreillettes qui font un peu l'effet de hargouilles. Des diadèmes, vrais ou faux, presque toujours vrais, car ils appartiennent au propriétaire de la troupe, font resplendir la danseuse à chacun de ses mouvements.

Ces mouvements consistent d'abord en jeux de mains qui n'ont rien de vilain : puis en dislocations; par exemple, le coude se retourne, et l'encre, au lieu de saillir; les doigts se renversent jusqu'à toucher le dessus de la main.

Leur mimique théâtrale est fort curieuse; le visage reste neutre, et les gestes leur suffisent; quant à leur théâtre, le correspondant du *Figaro* en donne l'échantillon suivant :

**Acte premier.** — La reine met au monde un enfant à la tête de bois. Stupéfaction du roi, reproches.

**Acte deuxième.** — L'enfant a grandi; il fait la cour à la fille d'un autre roi, et la séduit, avec l'aide d'une baguette magique constituée de diamants. Le roi refuse de l'agréer pour rendre, la reine intercéde; c'est le sujet d'une explication conjugale, où la reine triomphe d'abord et finit par rosser le roi.

**Acte troisième.** — Le roi convaincu de la sorte donne son libre consentement. Alors la tête noire du jeune homme tombe et l'on assiste aux noces du prince Charouat.

« Les danseuses se tiennent sur la musique des chanteses et de l'orchestre. Deux des chanteses marquent la mesure à coup de lamelles de bois qui ressemblent à des couteaux à papier.

« L'orchestre se compose de quelques instruments à cordes et de deux xylophones ou pianos cambodgiens. Au-dessus d'une longue

boite sonore, qui semble faite pour aller sur l'eau, est suspendu et tendu fortement un clavier dont les touches égales sur des morceaux plats de vieux bambou très-sec, relient entre eux par des ficelles. En interrogeant les sons que fournit le bambou sec, on a pu accoupler les morceaux de manière à former la gamme. Mais quelle gamme! Les demi-tons n'y sont pas admis. On frappe sur les touches à coups de petites baguettes, dont le bout est garni de cuir recouvert de drap, et la mélodie se continue.

Le lendemain de cette fête siamoise, c'était le roi Norodom I<sup>er</sup> qui offrait l'hospitalité au nouveau résident du Tonkin.

Norodom est un homme de cinquante ans, fatigué, mais intelligent, rusé, surtout défiant; il a le teint national, le regard vif, les yeux enfoncés, les pommettes saillantes, la peau tirée sur les cheveux compés ras est posée une toque à l'écosaise surmontée d'une plaque de diamants. Il porte une veste de drap noir, boutonnée par-devant et reserrée à la taille par une ceinture de diamants, une culotte courte qui laisse voir ses jambes cagneuses et ses bas de soie bleue; ses pieds sont chaussés de souliers à boucles. Une table, couverte de bijoux et de tous les objets composant un attirail élégant de fumeur, est placée à côté de lui, et se déplace comme lui pour ne jamais le quitter.

Les ministres et les mandarins se sont prosternés devant le roi, les coudes sur le parquet. Le roi, lui, ne s'incline que devant le chef des bouz; alors les courses commencent.

« Des courses d'éléphants étaient la grande attraction pour les voyageurs. Les éléphants sont rangés en troupe, et des cavaliers viennent, comme dans les combats de taureaux, les exciter en agitant devant leur yeux, non pas des banderilles, mais une sorte de tête de loup qui a le don de les exasperer : colère du pachyderme qui commence à balayer le soi de sa trompe et soulever des fiots de poussière puis il fond sur son adversaire, lequel s'enfuit vers une paille et disparaît derrière une porte. L'éléphant défonce tout, et les tribunes sont en joie.

Ce qui paraît avoir le plus distrait les invités du roi, ce sont des régates sur le Mekong. Dans le fleuve, large d'un kilomètre, un étroit chenal avait été tracé à l'aide de quelques bateaux et d'une corde. Le parcours des régates, dans ce chenal, devait être de 500 mètres.

« Seize barges sont venues s'aligner, basses plates, étroites et longues, montées par un nombre de rameurs variant de 20 à 30, tous robustes et abattant leur pagaie avec une rapidité foudroyante. A l'avant, se dressait le champion de la barge, porteur d'une lance que ses deux mains tenaient droite et horizontale. Au milieu, se démenait le bouffon, le fou Champan et fou exhortaient leurs compagnons chacun à leur manière.

« Les épreuves ont eu d'abord lieu deux par deux, chaque groupe fournissant sa barge. Les gagnants changeaient aussitôt de posture, se levant s'ils étaient vaincus, s'asseyant s'ils étaient debout. Et le bouffon, chantait leur victoire sur un ton de palmade qui payait cache les propos les plus sacabreux. Les chœurs des matelots répondaient : « Ah, ah, ah, ah ! »

« La soirée de danse et de chant chez le roi n'a guère été que reproduire en plus grand celle qu'avait donnée le colonel Badens; sans, toutefois, que les dames françaises ont été admises à visiter les coutisses. Les danseuses se sont approchées des invitées, les ont regardées flâtres, puis quelque peu tantes, puis elles ont touchées les bagues et bracelets, ont doucement des mains les éventails; une d'elles a même « gardé » celui d'une de ces dames. Et quand est venu le moment de prendre congé, la cérémonie de la poignée de mains a paru si comique à ces demoiselles de la danse que, l'instinct de la mimique aidant, on les a vues dans un coin de fenêtre singer au fur et à mesure les attitudes et les gestes des adieux français.

Paul Bert et sa suite ont repris le vendredi matin le chemin de Mytho et bientôt celui de Saigon.

### POURQUOI LE GÉNÉRAL BILLOT ?

On lit dans le *Genève* :

« Lorsque parut pour la première fois, dans les journaux, la nouvelle de la nomination à l'ambassade de Tunisie de M. le général Billot, sénateur et commandant en chef du premier corps d'armée, chacun se demanda pourquoi un pareil honneur était décerné à un membre de la Chambre haute, que ses services antérieurs ne paraissent pas désigner à une aussi grande situation.

« Billot a été un soldat heureux et surtout favorisé pendant la guerre de 1870; mais il n'exerce au Luxembourg, qu'une influence des plus relatives; par conséquent, sa nomination à l'étranger ne pouvait être justifiée par des considérations d'ordre parlementaire.

« Quelle pouvait être, dès lors, la cause de la faveur subite de M. le général Billot? M. de Freycinet lui avait-il promis le portefeuille de la guerre? La chose paraît très vraisemblable.

« Or, le général Billot n'est pas précisément bien vu par certains républicains; de telle sorte que, si M. de Freycinet, devenu président du conseil, dut soulever le portefeuille de la guerre à un autre général, il est permis de supposer que M. Billot, se basant sur des promesses antérieures, élèvera la voix. En tout état de cause, il est certain que le général Appert a été rappelé de Saint-Petersbourg, avec une telle rapidité que le *Genève*

